

HISTOIRE DE TRESORERIE – Episode 1

Suite à une réorganisation des finances publiques, la trésorerie de Champagny a été rendue à la commune. L'idée de départ était d'utiliser ce bâtiment pour une extension France Service, avec peu de frais. Mais Madame le maire souhaitait elle, y abriter le Kiné de Champagny qui avait besoin d'espace supplémentaire.

L'étude a été confiée à un cabinet qui a rendu son estimation pour les travaux de réhabilitation et d'agrandissement (APS : Avant Projet Sommaire), coût de l'opération plus de 460 000 €HT, auxquels il faudra rajouter les abords.

Nous avons plaidé en commissions travaux pour une étude de démolition et reconstruction à neuf, car cette somme devait permettre d'arriver à créer un bâtiment neuf aux normes.

N'ayant pas été entendus, nous avons été contraints de faire une intervention au conseil municipal du 29 Janvier 2024, demandant à ce que l'étude soit faite en intégrant ce scénario. Madame le maire a été obligée de céder à cette requête, mais madame le maire a des ressources cachées.

Quand il a fallu rechercher une maîtrise d'œuvre, comme par hasard, le seul cabinet qui a répondu était celui qui avait fustigé une construction à neuf, beaucoup trop chère.

Nous avons donc attendu patiemment les résultats de l'évaluation de la construction à neuf.

Des plans ont été fournis pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment, rien n'a été fourni pour le projet de reconstruction à neuf, seulement un chiffre: 470 000 €.

Nous étions fiers, car nous avons raison, en ce qui concerne les coûts, mais là encore une fois, les ressources de madame le maire, les subventions, Ah! les subventions.

*[Pour les autres épisodes, consulter notre site
lessentielcestchampagny.fr](#)*

Champagny

Le devenir de l'ancienne trésorerie divise le conseil municipal

Le conseil municipal de Champagny, réuni ce lundi 29 janvier, a décidé de poursuivre les études relatives à la réhabilitation de l'ancienne trésorerie. Il s'agit d'établir un plan de financement prévisionnel et de lancer une consultation afin de recruter un maître d'œuvre.

Le cabinet Itinéraires Architecture a déjà travaillé sur ce dossier et réalisé un avant-projet. Le rez-de-chaussée serait transformé en cabinet de kinésithérapeute. « On lance une consultation pour continuer à avancer sur ce projet afin de pouvoir solliciter les financeurs », a précisé Marie-Claire Faivre, maire de Champagny.

Éviter les retards

Roger Kiffer, conseiller municipal, propose au nom de son tout nouveau groupe d'opposition, la destruction du bâtiment et la construction d'un ou plusieurs nouveaux bâtiments, les parcelles concernées étant pour 80 % propriété de la commune. Ce projet permettrait selon lui l'agrandissement de la



L'opposition propose de détruire l'ancienne perception et de refaire du neuf, la majorité travaille sur sa réhabilitation.

cour de l'école, la création d'une voie en sens unique et la possibilité d'implanter la nouvelle chaufferie. « Pour 500 000 € (coût global de l'avant-projet) on peut créer 100 m2 pour accueillir un kiné dans un bâtiment aux normes », a-t-il expliqué.

Marie-Claire Faivre lui a répondu : « Le coût de la démolition a été évoqué en son temps et cette proposition avait alors été écartée. On se retrouverait à

la case départ et on prendrait à nouveau du retard. Pour moi c'est intenable. »

Plus cher de faire du neuf

Roger Kiffer a insisté pour qu'on étudie, parallèlement au coût de la réhabilitation, le coût de son projet qui part de la démolition. Marie-Claire Faivre a encore rappelé les nouvelles réglementations liées à l'artificialisation des sols : « Utiliser les bâtiments existants c'est très important. Faire du neuf aurait un coût bien plus élevé et ne serait pas subventionné. »

Roger Kiffer a demandé que le projet qu'il a distribué à ses collègues élus soit intégré au cahier des charges du projet et également annexé au compte rendu de cette réunion.

Un avant-projet de plus de 500 000 euros

L'avant-projet réalisé par le cabinet Itinéraires Architecture se monte à 402 400 €HT dont 233 300 €HT pour le cabinet de kinésithérapeute et 95 800 €HT pour le logement.

À cela il faut ajouter près de 60 000 €HT d'études. Au total on dépasse bien les 500 000 €. Les surfaces utiles sont de 136 m2 pour le rez-de-chaussée et de 113 m2 pour l'étage.